

Vœu relatif à l'inscription d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles à l'ordre du jour du Parlement et au vote de la loi Spillebout

Considérant l'appel lancé par la Coalition féministe et enfantiste afin que les collectivités territoriales soutiennent l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants ;

Considérant l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi dite Spillebout, visant à mieux protéger les enfants en milieu scolaire et périscolaire, et la nécessité que le Sénat se saisisse sans délai de ce texte ;

Considérant que chaque année, plus de 160 000 enfants et plus de 325 000 femmes sont victimes de violences sexuelles et sexistes, et que la mort de Lyhanna, âgée de 11 ans, a rappelé avec une violence insoutenable l'urgence d'une réponse publique globale ;

Considérant que les mobilisations citoyennes organisées dans de nombreuses villes de France expriment une colère profonde, mais aussi une attente claire à l'égard des institutions ;

Considérant que ces violences ne relèvent pas d'une succession de faits divers isolés, mais d'un système de prévention, de protection, de signalement, d'accompagnement et de justice encore trop fragile ;

Considérant l'appel pour l'expérimentation d'un parquet spécialisé sur les affaires de violences conjugales porté par cette même collectivité en novembre 2021 ;

Considérant que le Premier ministre a annoncé l'examen d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles au Parlement dès le mois de septembre, annonce qui constitue une avancée attendue, mais qui devra désormais se traduire par un texte ambitieux, complet, financé et non détricoté ;

Considérant que la proposition de loi intégrale portée notamment par la députée socialiste Céline Thiébault-Martinez et cosignée par des parlementaires de sensibilités différentes répond à l'exigence d'un changement d'échelle dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;

Considérant que les Départements, chefs de file de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'insertion et de l'autonomie, sont en première ligne pour repérer, protéger et accompagner les femmes et les enfants victimes de violences ;

Considérant que les professionnels des services départementaux, les associations, les bénévoles, les établissements scolaires, les structures de santé, la justice et les forces de sécurité doivent pouvoir agir dans une chaîne de protection lisible, coordonnée et suffisamment dotée ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne peut reposer sur des annonces nationales sans moyens territoriaux, ni sur des transferts implicites de charges vers les collectivités locales et les associations ;

Considérant que le Planning familial de la Gironde joue depuis des décennies un rôle essentiel d'accueil, d'information, de prévention, d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, d'accès aux droits, de santé sexuelle et d'accompagnement des personnes victimes de violences ;

Considérant que la décision de l'ARS Nouvelle-Aquitaine de supprimer 160 000 euros de subvention au Planning familial de la Gironde menace directement la continuité de ses missions, ses permanences, ses actions de prévention et plusieurs emplois ;

Considérant qu'il serait politiquement incompréhensible et humainement irresponsable d'annoncer une grande loi contre les violences sexistes et sexuelles tout en fragilisant, dans le même temps, les structures qui protègent concrètement les femmes, les enfants, les jeunes et les publics les plus éloignés des droits ;

Considérant que la Gironde, territoire solidaire, féministe et attaché à l'égalité réelle, ne peut accepter l'affaiblissement d'un acteur de proximité indispensable au moment même où les besoins augmentent ;

Considérant enfin que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles appelle une réponse d'ensemble, capable de prévenir, protéger, accompagner, juger et réparer, avec des moyens à la hauteur de l'urgence ;

Le Département de la Gironde émet le vœu que :

Le Gouvernement et le Parlement inscrivent effectivement l'examen de la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles à l'ordre du jour parlementaire dès le mois de septembre, dans un calendrier clair et contraignant ;

La loi intégrale conserve son ambition initiale et ne soit ni fragmentée, ni affaiblie, ni renvoyée à des mesures dispersées sans cohérence d'ensemble ;

La loi de finances pour 2027 prévoit les moyens budgétaires nécessaires à la pleine application de cette loi sur l'ensemble du territoire, en particulier pour la justice, la protection de l'enfance, la santé, l'éducation, la prévention, la formation des professionnels et l'accompagnement des victimes ;

Le Sénat adopte, dans les meilleurs délais, la loi Spillebout afin de renforcer la protection des enfants en milieu scolaire et périscolaire ;

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles soit reconnue comme une grande cause nationale, dotée d'objectifs, d'indicateurs, de financements et d'un pilotage interministériel effectif ;

Le rôle des Départements soit pleinement reconnu dans l'action transversale de prévention des violences, de protection des victimes et d'accompagnement des enfants et des familles ;

Les moyens financiers alloués aux Départements soient à la hauteur des compétences qui leur sont confiées, sans transfert de charges non compensé ;

L'État garantit un soutien pérenne aux associations féministes, enfantistes et de terrain, dont l'action constitue un maillon indispensable de la chaîne de protection, et renonce à tout désengagement financier se traduisant par un transfert de charges non compensé vers les départements ;

L'ARS Nouvelle-Aquitaine rétablit et pérennise le financement 2026 du Planning familial de la Gironde, afin de garantir la continuité de ses missions d'accueil, de prévention, d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, d'accès aux droits et d'accompagnement des victimes ;

Le Département de la Gironde exprime son plein soutien au Planning familial de la Gironde et demande à l'État de mettre ses actes en cohérence avec ses annonces, car une politique publique de protection ne se construit pas en fragilisant celles et ceux qui protègent au quotidien.